



LEWB
Ligue Équestre Wallonie Bruxelles

OFFICIELS 2026



Défraiement

L'adhésion

Pour être actif en tant qu'officiel, vous devez être membre d'une des 2 ligues (Paardensport Vlaanderen ou LEWB). De cette manière vous serez également assuré pendant votre mission.

Comment être membre de la L.E.W.B., plusieurs possibilités :

1. Une licence de loisir : vous prenez votre licence de loisir auprès de votre club
2. Une licence de compétition
3. Une licence d'officiel : pour ce faire, vous devez vous rendre sur le site equibel.be

Si vous avez une licence de loisir ou de compétition, vous ne devez pas payer de licence supplémentaire, mais il est toutefois important de vous créer votre compte sur equibel.be et de compléter celui-ci avec toutes les informations nécessaires dans la rubrique « Contacts » de votre profil via le bouton « Modifier » (Merci de bien remplir toutes les informations)

IMPORTANT

L'officiel reste à tout moment responsable de sa propre situation (fiscale).

La L.E.W.B. n'est pas en mesure de vous conseiller sur votre situation personnelle. Dans ce cas, si vous avez le moindre doute, il semble judicieux de demander l'avis d'un expert.

Comment poser sa candidature en tant qu'officiel pour un concours ?

A partir de 2026, les officiels transmettent leur disponibilité via le module informatique Equibel. Après connexion, l'officiel a accès au calendrier complet des concours régionaux, communautaires et nationaux partout en Belgique. [Tutoriel vidéo ICI](#).

Etape 1

Allez sur l'onglet Officiels ou cliquez sur "Chercher des attributions" dans le menu déroulant de votre profil pour trouver des concours ouverts aux candidatures

Etape 2

1ère colonne - détails du concours

2ème colonne - résumé des informations à propos du recrutement des officiels

Etape 3

Cliquez sur le bouton Poser sa candidature pour soumettre votre candidature afin de faire partie de l'équipe d'officiels du concours. Le formulaire d'appel à candidature s'ouvrira.

Etape 4

Choisissez les postes pour lesquels vous souhaitez poser votre candidature, et, si nécessaire, ajoutez une note pour le gestionnaire administratif du concours. Cliquez sur Sauvegarder pour finaliser.

Etape 5

Vos candidatures soumises sont visibles dans la section dénommée "Tâches à venir et candidatures pour les concours futurs"

Etape 6

Dans cette section, vous pouvez suivre vos concours à venir et les statuts de vos candidatures. Les candidatures en statut "Candidature" peuvent être supprimées en cliquant sur le bouton "Actions"

Options de défraiement

En fonction de votre type de mission, vous recevez un défraiement. Voici les 5 options sur la manière dont vous pouvez être défrayé :

- Option 1 : convention

Il existe une convention de 2010 avec le SPF Finances qui prévoit des frais exonérés d'impôt. En dessous de la limite de la convention, les honoraires sont exonérés d'impôt. Cette option 1 peut être appliquée au maximum pendant les 31 premiers jours où vous agissez en tant qu'officiel. Ces montants sont des indemnités de frais, exonérées d'impôts selon la convention du 2 février 2010 (SPF Finances).

- Option 2 : Fiche 281.50

Si vous n'optez pas pour l'option conventionnelle ou si vous exercez plus de 31 jours sous l'option conventionnelle et que vous n'êtes pas en mesure d'établir une facture pour vos services rendus, vous relèverez de cette option et une feuille de revenus 281.50 vous sera délivrée par la Ligue Equestre Wallonie Bruxelles Asbl à la fin de l'année. Vous devez inclure cette feuille dans votre impôt sur le revenu. Dans le cadre de cette option, il est important qu'il s'agisse de missions occasionnelles dont la rémunération totale est en dessous de 1200 à 1500 euros (le montant exact n'est pas connu). Dans le cas contraire, l'ONSS frappera à votre porte.

- Option 3 – Facture

Si vous pouvez émettre une facture pour des services rendus, vous relevez de cette option et pouvez facturer les montants indiqués TVAC. Si, en tant qu'officiel, vous pouvez établir une facture, il est conseillé de toujours choisir l'option 3.

- Option 4 – Bénévolat

Les indemnités accordées par le secteur sportif aux officiels ne sont pas imposables si les indemnités de frais s'élèvent à un maximum de 42,31 € par jour et à un maximum de 3.108,44 € par an. En plus de cette indemnité forfaitaire, le volontaire peut bénéficier d'une véritable indemnité de déplacement pour un maximum de 2 000 km/an.

- Option 5 – Gratuit

L'officiel ne souhaite pas être remboursé.

Indemnités kilométriques

Si des indemnités kilométriques sont accordées, elles sont déterminées et payées sur la base des kilomètres effectivement parcourus (avec un minimum de 25 km A/R). La Ligue Equestre Wallonie Bruxelles Asbl utilise le taux kilométrique de 0.40€/km. Ce taux sera fixe pour l'année civile et révisable annuellement.

Mode opératoire

Pour les différentes options, vous devez suivre la procédure de choix des options de défraiement et de demande de défraiement en vous connectant sur votre profil sur [Equibel](#).

La Ligue Equestre Wallonie Bruxelles s'efforce de rembourser votre défraiement dans les 14 jours.

Pour l'option 3 : la facture, il vous est demandé d'établir 1 facture par compétition et de l'importer dans le concours via Equibel.

La facture est à adresser à :

Ligue Equestre Wallonie Bruxelles Asbl
Rue de la Pichelotte 11
5340 GESVES

La facture doit impérativement comprendre les informations suivantes :

- Date de la compétition
- Lieu de la compétition
- Numéro de la compétition
- Fonction de l'officiel
- Nom et prénom de l'officiel si la facturation est établie au nom d'une société
- Les défraiements et les kilomètres devront être comptabilisés séparément

Vous retrouverez ci-dessous les différentes étapes à suivre sur Equibel en ce qui concerne les défraiements.

Comment choisir l'Option de Défraiement



Etape 1

Cliquez sur le bouton de votre profil dans le coin supérieur droit, ouvrez le menu déroulant et choisissez "Options de défraiement".

Etape 2

Vous serez redirigé vers l'onglet "Officiels". Cliquez sur le bouton "Choisir les options au niveau des défraiements"

Etape 3

Si vous optez pour la même option de défraiement pour tous les organisateurs administratifs (Ligues/Groupements), cochez la 1ère case et choisissez l'option qui sera d'application.

Etape 4

La même option sera sélectionnée par défaut pour toutes les organisations administratives de concours de la liste. Cependant, vous pouvez encore choisir une option différente pour certaines organisations, si vous le désirez.

Etape 5

A la fin du formulaire, vous trouverez un résumé et des explications concernant les aspects légaux des options sélectionnées. Vérifiez le formulaire et cliquez sur "Confirmer" pour sauvegarder vos préférences.

Etape 6

Vos choix seront indiqués dans la liste de vos Options de défraiement. Il n'est pas possible de modifier ces options en cours d'année.

Organisation	Préférence de défraiement	Date d'application	Période
H.G.V.B.	Option 2 : Fiche 281.50	01/01 - 31/12/2020	
H.R.O.V.	Option 2 : Fiche 281.50	01/01 - 31/12/2020	
Hippische Groeping Vlaams Brabant en Brussel	Option 2 : Fiche 281.50	01/01 - 31/12/2020	
Hippische Regionale Oost-Vlaanderen	Option 2 : Fiche 281.50	01/01 - 31/12/2020	
K.R.	Option 2 : Fiche 281.50	01/01 - 31/12/2020	
Kempische Regionale	Option 2 : Fiche 281.50	01/01 - 31/12/2020	
LEWB	Option 2 : Fiche 281.50	01/01 - 31/12/2020	
Paardensport Vlaanderen	Option 2 : Fiche 281.50	01/01 - 31/12/2020	
V.O.R.	Option 4 : Bénévolat	01/01 - 31/12/2020	
West-Vlaamse Unie voor Ruitersport	Option 4 : Bénévolat	01/01 - 31/12/2020	

[Tutoriel vidéo ICI.](#)

Comment soumettre une Demande de Défraiement



Etape 1

Pour visualiser vos demandes de défraiement en attente, ouvrez votre profil et cliquez sur "Soumettre une demande de défraiement".

Etape 2

Vous serez redirigé vers l'onglet "Fonctions en concours". La première section reprend toutes les demandes de défraiement qui n'ont pas encore été rentrées.

Etape 3

Cliquez sur "Remplir la demande de défraiement" pour soumettre votre demande.

Etape 4

La 1ère partie de la demande contient des infos concernant le bénéficiaire et la 2ème partie résume les montants du défraiement et le calcul détaillé.

Etape 5

La plupart des calculs du défraiement seront pré-remplis. Si vous pouvez bénéficier de frais de déplacement, veuillez indiquer le nombre total de kilomètres pour l'entièreté du concours.

Etape 6

Pour les demandes de défraiement soumises au nom d'une société, veuillez indiquer le montant de la TVA figurant sur la facture et importez-en une copie.

Comment soumettre une Demande de Défraiement



Etape 7

Pour les organisateurs administratifs (ligue/groupement) qui utilisent **le réseau Peppol**, vous pouvez indiquer que la facture a été soumise via Peppol. La L.E.W.B n'étant pas assujettie à la T.V.A, l'option Peppol ne sera pas active. Pour les factures adressées à Paardensport Vlaanderen dans le cadre des concours organisés sous son égide, l'utilisation de Peppol est obligatoire pour les officiels ayant choisi l'option 3

Montant total de la TVA : 23,45 €
Total : 281,45 €

Facture

La facture a été soumise via le réseau Peppol au format électronique.
L'option enclasse qui permet aux organisateurs d'acheminer des documents électroniques — comme des factures ou des commandes — de manière standardisée et automatisée.

Importez une facture

Etape 8

Si vous avez des informations supplémentaires à destination du gestionnaire administratif, merci de les ajouter dans les Notes et cliquez sur Soumettre pour envoyer votre demande.

Résumé du défraiement et calculs

Type de montant	Informations entrantes pour les calculs	Totaux
Montant par jour (nombre de jours x montant par jour)	Nombre de jours : 2 Montant total par j. : 180,00 € <input type="radio"/> Info <input type="radio"/> Info	
Frais de déplacement (nombre de km x montant par km) minimum par jour: 25 km	Distance de trajet (km) : 120 Montant total de fl. : 48,00 € <input type="radio"/> Info <input type="radio"/> Info	
		Total : 228,00 €

Notes concernant la demande de défraiement

Appliquer une note à l'ensemble du gestionnaire des défraiements

Annuler **Soumettre**

Etape 9

Après avoir soumis votre demande de défraiement, vous serez redirigé vers la section reprenant vos Attributions passées.

← Chevaux Officiels Fonctions dans le concours Contacts

Soumettre des demandes de défraiement

Chercher des attributions

Tâches à venir et candidatures pour des concours futurs

Désignations passées et candidatures aux concours

Periode : 01/01/2025

Rechercher de... Rechercher... Rechercher... Trouver rapide...

Concours **Défraiements**

06 - 07/11/2025 | 2025_C_A_5676 Soumis: 07/11/2025 15:25:28
MLL (MLL, C.E. de Libramont) Libramont ABC 4 LEWB | C.E. de Libramont National

04 - 09/11/2025 | 2025_C_A_5674 Soumis: 07/11/2025 15:10:10
MLL (MLL, C.E. de Libramont) Test Libramont ABC 2 LEWB | C.E. de Libramont National

04 - 09/11/2025 | 2025_C_A_5674 Soumis: 07/11/2025 15:26:00
Votre demande de défraiement est en cours de vérification.
Votre demande de défraiement est vérifiée et en attente d'être transmise à la comptabilité.

[Tutoriel vidéo ICI.](#)

Tarif par discipline

Pour toutes les disciplines, l'indemnité est facturée par jour, sauf pour le horseball, elle est facturée par match.

Obstacle

Fonction	Option 1	Option 2 et 3	Option 4
Président	75€	90 €	42,31€
Juge	75€	90€	42,31€
Secrétariat de jury	75€	90€	42,31€
Chef de piste	150€	180€	42,31€
Assistant Chef de piste	100€	121€	42,31€
Chronométreur	75€	90€	42,31€
Secrétaire Concours	75€	90€	42,31€

Pour tous les postes, les kilomètres parcourus sont également payés.

Dressage – Para Dressage

Fonction	Option 1	Option 2 et 3	Option 4
Juge	75€	90€	42,31€
Bureau de Calcul	75€	90€	42,31€
Steward	75€	90€	42,31€

Pour tous les postes, les kilomètres parcourus sont également payés.

Complet

Fonction	Option 1		Option 2 ou 3		Option 4	
	De base	Compensation (*)	De base	Compensation (*)	De base	Compensation (*)
Président	75 €	30 €	90 €	35 €	42,31 €	
Jury de Terrain	75 €	30 €	90 €	35 €	42,31 €	
DT	75 €	30 €	90 €	35 €	42,31 €	
Steward	75 €		90 €		42,31 €	
Juge Dressage/ Obstacle	75 €		90 €		42,31 €	
Bureau de Calcul	75 €		90 €		42,31 €	

Pour tous les postes, les kilomètres parcourus sont également payés

(*) Indemnité supplémentaire en cas de mise en place préalable + indemnité km

Endurance

Fonction	Option 1	Option 2 et 3	Option 4
Président	75€	90€	42,31€
Jury	75€	90€	42,31€
Steward	75€	90€	42,31€
Secrétaire ATRM	125€	150€	42,31€
Vétérinaire	125€	150€	42,31€

Pour tous les postes, les kilomètres parcourus sont également payés.

Horseball

Fonction	Option 1	Option 2 et 3	Option 4
Superviseur	80€/jour	90 €/jour	10€/match, max 42,31€/jour
Arbitre	15€/ match	20€/match	10€/match, max 42,31€/jour
Chrono	10€/ match	15€/ match	10€/match, max 42,31€/jour
Secrétariat	7,5€/match	12,5€/ match	10€/match, max 42,31€/jour

Indemnité kilométrique versée au superviseur uniquement.

Attelage

Fonction	Option 1	Option 2 et 3	Option 4
Président	75€	90 €	42,31€
Jury	75€	90€	42,31€
DT	75€	90€	42,31€
Bureau de Calcul	75€	90€	42,31€
Steward	75€	90€	42,31€

Pour tous les postes, les kilomètres parcourus sont également payés.

Indemnité supplémentaire : 1 jour pour les compétitions avec B – ½ J pour les compétitions sans B ou indoor (uniquement pour les compétitions officielles)

Voltige

Fonction	Option 1	Option 2 et 3	Option 4
Jury	60€	75€	42,31€

Pour tous les postes, les kilomètres parcourus sont également payés.

TREC

Fonction	Option 1	Option 2 ou 3	Option 4
Président	50 €	70 €	42,31 €
Secrétaire	50 €	70 €	42,31 €
Responsable de Phase	50 €	70 €	42,31 €

Pour tous les postes, les kilomètres parcourus sont également payés